

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE THEIZE



Plan Local d'Urbanisme

Plan d'Exposition au Bruit



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

CÉLINE GRIEU



ETUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
07.11	7 mai 2019	du 9 septembre ou 8 octobre 2019	3 décembre 2019

La commune de Theizé est concernée par l'application de l'arrêté préfectoral n°2010-109 du 4 août 2010 portant approbation du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Villefranche-Tarare à Frontenas, et qui concerne les communes d'Alix, Bagnols, Châtillon d'Azergues, Chessy-les-Mines, Frontenas et Theizé..

Le PEB comporte quatre zones de A à D, régies par les articles L147-1 à L147-7 du Code de l'Urbanisme.

La commune de Theizé est concernée par les zones C et D, impliquant des contraintes sur les constructions.

Extrait du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Villefranche-Tarare

